Communauté de communes

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Date de la convocation
Le 29 octobre 2019
Date de l'affichage
Le 29 octobre 2019

Nombre de conseillers élus : 51
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de votes : 39

Le cinq novembre deux mille dix-neuf à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée par lettre en date 29 octobre 2019, s'est réunie sous la présidence de M. Jean-Paul ECKENFELDER, à la mairie de Verny.

Présents titulaires : 32
Mesdames et Messieurs : Gérard MOLIE, Gilles BECK, Bernard GUITTER, Christian KLEIN, Jean François HESSE, Jean-Paul ECKENFELDER, Jeanine LECLERC, Jean CARSIGNOL, Jean-Marc REMY, Brigitte TORLOTING, Hervé BELLOY, Jacques BOUCHES, Guy PETAIN, Jean-Marie SCHMITT, Raphael ELIN, Socrate PALMIERI, Jean-Marie STABLO, Evelyne KIEFFER, Marie-Claude SCHARFF, Patrick JOUAN, Claudine BOUCHE, Bernard THIRIAT, Antoine HENRION, François LESPAGNOL (*arrivé au point 2*), Jean STAMM, Maurice LEONARD, Patrice GERARDIN, Marie-Thérèse GANSOINAT RAVAINE, Chantal BRICOUT, Victorien NICOLAS, Séverine COURTOIS SENE, François VALENTIN, Patrice THIEBAUD.
Suppléants remplaçant de droit des titulaires absents : 1
Monsieur Jean Marc GRUNDFELDER *(pour les points 1.1 ; 1.2 et 1.3)*
Pouvoirs : 6
Monsieur Christophe RENAUD avait donné procuration à Madame Jeanine LECLERC, Monsieur Jean Christophe MOULON avait donné procuration à Monsieur Jean-Marie STABLO, Monsieur Daniel HIRSCH avait donné procuration à Madame Brigitte TORLOTING, Monsieur Philippe JEAN avait donné procuration à Monsieur ECKENFELDER, Monsieur Thomas ROBERT avait donné procuration à Monsieur Socrate PALMIERI, Monsieur Raymond ARNOULD avait donné procuration à Monsieur Jean-Marc REMY.
Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs : Jean Christophe MOULON, Robert THOMAS, François HENOT, Christophe RENAUD, Bruno GANDAR, Hervé SENSER, Daniel HIRSCH, Jean-Luc ETIENNE, Patrick CLAUSE, Gérard MICHEL, Philippe JEAN, Stéphane NICOLAS, Jean FRANÇOIS, Edwige TUAKLI, Jean RENAUT, Philippe OCHEM, Pierre NOIROT, Raymond ARNOULD.
Assistaient également à la réunion :
Monsieur Eric MULLER, délégué suppléant de la commune de BECHY
Monsieur Denis BEAUCOUR, délégué suppléant de la commune d'ORNY
Monsieur Brigitte NICOLAS LORRAIN, déléguée suppléante de la commune de POURNOY LA GRASSE
Monsieur Romain KUSZEJ, délégué suppléant de la commune de THIMONVILLE
Mesdames Aurélie COURRIER, Céline RUIZ et Nathalie VANDAMME, agents de la CC du Sud Messin

---

Monsieur Jean Paul ECKENFELDER accueille les membres du Conseil Communautaire à la salle communale de Verny et remercie Madame le Maire pour cette mise à disposition.

Ordre du jour :

- PV du Conseil du 26 septembre 2019
- Décisions prises par délégations

1. Déchets ménagers
   1.1 Rapport d'activité 2018 du service public de gestion des déchets
   1.2 Extension des consignes de tri : avenant au marché de gestion des déchets – lot n° 3« Tri et conditionnement des multimatériaux »
   1.3 Extension des consignes de tri : avenant au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) conclu avec Citeo

2. Développement économique : extension de la ZA des 5 Epis – acquisition de la parcelle cadastrée section 47 n°39 située à Rémilly

3. Divers : Travaux d'extension et optimisation de la déchèterie à Rémilly - point d'avancement

Décisions prises par délégation

Décisions prises par le Président (22/10/2019)

- Contrat territorial pour le mobilier usagé 0274970-0003

Le Président décide :
De signer le contrat territorial du mobilier usagé 2019-2023, suite à une évolution du barème de soutien.
Ce contrat prévoit que le barème de soutien variable sera fixé pour la période 2019-2020 à 20 €/tonne de DEA collectée.
Pour la période 2021-2023, il sera nécessaire de signer un avenant afin de tenir compte de l'issue de la concertation.

- Convention d'enlèvement de petits appareils extincteurs

Le Président décide :
La signature d'une convention avec l'éco organisme ESR aux conditions principales suivantes :

- Durée :
  La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties et est conclue jusqu'au 31 décembre 2020. A défaut de résiliation de la convention par lettre recommandée avec accusé de réception trois moins avant son terme, la convention sera réputée se poursuivre par tacite reconduction aux mêmes conditions contractuelles et de préavis pour les périodes successives d'un an.

- Engagement de la Communauté de Communes du Sud Messin :
  - Ne remettre que les PAE collectés séparément sur le territoire National
  - Stocker les PAE collectés dans des conditions excluant tous risques de pollution environnementale
  - Informer les personnes des précautions à prendre pour collecter
  - Informer ESR des incidents ou accidents
- Engagements de l'éco organisme :
  - Mise à disposition des contenants gratuitement pour la collecte séparée des PAE
  - Mise à disposition d'un kit de communication
  - Engagement à procéder à l'enlèvement des contenants

1.1 Déchets ménagers - Rapport 2018 du service public de gestion des déchets ménagers (8.8.2)

Il est présenté aux membres du Conseil Communautaire, les principales conclusions du rapport d'activités du Service Public de Gestion des Déchets Ménagers du Sud Messin au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, décident à l'unanimité,

- D'APPROUVER le rapport annuel d'activités 2018 du Service Public de Gestion des Déchets Ménagers.
  Le rapport est annexé à la présente délibération.

1.2 Déchets ménagers - Extension des consignes de tri : avenant au marché de gestion des déchets – lot n° 3« Tri et conditionnement des multimatériaux » (1.1.8)

Par délibération en date du 27 novembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le dépôt d'une candidature à l'appel à projet lancé par CITEO concernant l'extension des consignes de tri.

A ce titre, Monsieur le Président précise que la candidature de la Communauté de Communes du Sud Messin a été retenue.
Aussi, la CAO réunie en date du 25 juillet 2019 a approuvé la signature de l'avenant n°1 avec la société PAPREC, titulaire du lot n°3 «Tri et conditionnement des multimatériaux » du marché de gestion des déchets.

Il précise que cet avenant comporte une incidence financière de 20€HT par tonne triée (175 €HT/T au lieu de 155 €HT/T). Ainsi, en tenant des quantités prévisionnelles du marché, la plus-value financière est estimée à 38 560€/HT (5%) pour la totalité de la période restante (24 mois au maximum) au marché.

Après échanges, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE de la décision de la CAO approuvant, dans le cadre de l'extension des consignes de tri, l'avenant n°1 au lot n°3 «Tri et conditionnement des multi-matériaux », dont la société PAPREC est titulaire au titre du marché de gestion des déchets ;

  D'AUTORISER le Président à signer le dit avenant.

1.3 Déchets ménagers - Extension des consignes de tri : avenant au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) conclu avec Citeo (8.8.2)

Par délibération en date du 27 novembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le dépôt d'une candidature à l'appel à projet lancé par CITEO sur l'extension des consignes de tri.

A ce titre, Monsieur le Président précise que la candidature de la Communauté de Communes du Sud Messin a été retenue. Aussi, suite à l'arrêté du 04/01/2019 modifiant le cahier des charges d'agrément de la filière emballages ménagers, il propose au Conseil Communautaire de conclure avec CITEO, un avenant au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) approuvé initialement par délibération du Conseil Communautaire en date du 12 octobre 2017.

Après échanges, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'avenant au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) 2022 de CITEO relatif au recyclage des déchets d'emballages ménagers et son annexe 5 prenant effet rétroactivement au 1er janvier 2019.
- D'OPTER pour les contrats de reprise :
  - en option « reprise filières » pour les standards par matériau
  - en option « reprise titulaire » pour le standard flux développement.
- D'AUTORISER le Président à signer le dit avenant ainsi que les contrats de reprise des matériaux avec les entreprises de l'option filière

2. Développement économique : extension de la ZA des 5 Epis – acquisition de la parcelle n°39 section 47 située à Rémilly (3.1.1)

Monsieur ECKENFELDER rappelle le projet d'extension de la ZA des 5 Epis située sur les bans des Communes de REMILLY et LEMUD.

Dans le cadre de cette opération, il précise que la collectivité doit s'assurer au préalable de la maîtrise foncière des terrains concernés par cette emprise. Monsieur ECKENFELDER propose à ce titre, que la parcelle cadastrée section 47 n°39 d'une surface de 19a 95ca située à Rémilly appartenant à Monsieur ROUSSELOT soit acquise par la Communauté de Communes du Sud Messin.

Ouïe l'exposé du Président,

Vu l'avis du Services des Domaines,

Considérant par ailleurs, le projet d'extension de la ZA des 5 Epis entrepris par la Communauté de Communes et la volonté de la collectivité de finaliser les acquisitions foncières dans le but de concrétiser son projet de développement économique,

Après échanges, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

-D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle n°39 section 47 située sur la commune de REMILLY appartenant à Monsieur ROUSSELOT pour une contenance totale de 19a 95ca au prix de 3€/m2 soit un prix total de 5 985€ ;

- DE CHARGER le Président de recourir à un notaire pour la rédaction de l'acte authentique et les formalités associées (publicité foncière,...)

-D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document relatif à cette affaire

Liste des délibérations de la séance du 5 novembre 2019 :

1. Déchets ménagers
   - 1.4 Rapport d'activité 2018 du service public de gestion des déchets
   - 1.5 Extension des consignes de tri : avenant au marché de gestion des déchets – lot n° 3« Tri et conditionnement des multimatériaux »
   - 1.6 Extension des consignes de tri : avenant au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) conclu avec Citeo

2. Développement économique : extension de la ZA des 5 Epis – acquisition de la parcelle cadastrée section 47 n°39 située à Rémilly

La séance est levée à 22h30 et ont signés les membres présents.

Affiché au siège de la collectivité le 9 décembre 2019.

Fait à Goin, le 6 décembre 2019
Le Président
Jean-Paul ECKENFELDER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du SUD MESSIN